

Leçon 11: Fatalisme et délégation

On entend par délégation toute latitude laissée à l'homme pour vouloir et pouvoir agir sans l'intervention d'une force intérieure ou extérieure. Face à cela, il y a le fatalisme qui renvoie également aux notions de vouloir et pouvoir.

Trois tendances idéologiques ont vu le jour, à travers l'histoire, pour s'exprimer à ce propos.

a- le fatalisme.

b – la délégation (le choix absolu).

c – le choix (le juste milieu).

Le fatalisme

Les ash'arites excluent l'existence d'une quelconque forme de liberté chez l'homme et soutiennent qu'il ne dispose ni de force ni de puissance pour agir, et que toute chose n'est que l'effet immédiat d'Allah.

Arguments des fatalistes:

1 – Contradiction de la liberté avec l'unicité d'Allah: les fatalistes affirment que le fait de croire à la liberté de l'homme impliquerait des limites au pouvoir créatif d'Allah et à son omnipotence. La croyance en la liberté de l'homme dans ses actes signifie que l'on associe à Allah une autre divinité, ce qui est contraire à l'unicité d'Allah dans ses actes, car il est le seul à régner dans le monde. Ainsi, croire à la liberté de l'homme impliquerait par là même la négation du monothéisme et par voie de conséquence son remplacement par l'associationnisme.

2 – Allah est omniscient: il connaît de toute éternité et sous tous les rapports, le moment et le lieu de tous les événements. Sa science est nécessaire et c'est pourquoi les événements se produisent, que l'homme le veuille ou non.

3 – Justification des erreurs: parmi les gens, il y a certains qui, consciemment ou inconsciemment,

écartent la volonté humaine et essayent de se disculper en mettant leurs erreurs sur le compte de la fatalité.

Arguments réfutant le fatalisme

Les arguments réfutant l'idée du fatalisme sont multiples ; nous en citerons brièvement quelques-uns :

1 – Contradiction de la vision fataliste avec la justice divine: l'idée selon laquelle l'homme est contraint dans ses actes et que la récompense et le châtement résultent des actes qu'il accomplit par contrainte, est incompatible avec la justice divine. Y a-t-il justice lorsqu'on oblige quelqu'un à commettre un crime pour lequel on le châtierait par la suite? Certes, ce châtement n'aurait aucun sens !

2 – Attribution du mal à Allah: à la lumière de la thèse défendue par les fatalistes, toute malveillance, toute action répréhensible, tout péché commis par l'homme est imputable à Allah, y compris l'associationnisme – qu'Allah m'en préserve ! –, car il est l'unique acteur de tous les actes.

3 – En se basant sur la doctrine fataliste, le phénomène d'inspiration, la mission des envoyés et prophètes, l'avertissement et la menace seront dépourvus de signification, et d'ailleurs, puisque l'homme ne dispose d'aucune volonté, quel intérêt y a-t-il à lui ordonner tel acte ou à lui interdire tel autre? En vérité, tout ce que nous venons de dire n'a de sens qu'en admettant que l'homme ait réellement une liberté dans le choix qu'il opère.

4 – Le fatalisme implique la négation de l'enseignement et de l'éducation, car l'homme contraint est assimilé au minéral qui n'est susceptible de recevoir ni enseignement ni éducation.

5 – La science d'Allah est éternelle, elle n'implique aucune contrainte. Le fait qu'Allah connaisse les actes de l'homme ne veut pas dire qu'il l'a obligé à les accomplir, car la science d'Allah s'inscrit dans le cadre du principe de cause à effet et n'a pas de rapport avec les actions humaines. Allah sait qu'il y a des individus qui vont exploiter leur volonté et leur liberté d'accomplir certaines tâches. La liberté de l'homme et sa volonté sont donc derrière ses actes. D'ailleurs, si l'acte de l'homme n'était pas volontaire et était dû à la contrainte, cela constituerait une contradiction par rapport à la science d'Allah. Ainsi, soutenir que l'homme est contraint dans ses actes est incompatible avec la science d'Allah, exalté soit-il, qui veut que l'homme soit libre dans sa volonté d'agir et libre dans les différents choix qu'il opère. En tout état de cause, la tentative d'établir un lien entre la science éternelle d'Allah et les erreurs commises par l'homme témoigne de l'ignorance.

Pour élucider cette question, supposons qu'un enseignant connaisse bien ses élèves, leurs mœurs, leurs niveaux intellectuels, leurs dispositions... et qu'à la lumière de tout cela il prédise, qu'en fin d'année, tel élève réussira parce qu'il était studieux et assidu, tel autre échouera parce qu'il était fainéant et passif.

Pensez-vous que la connaissance que cet enseignant a de ses élèves va influencer sur l'assiduité des

élèves ou sur leurs efforts et leur destin? Certainement pas ! Car l'élève fainéant peut très bien fournir des efforts et revoir ses leçons pour réussir, cependant, étant donné qu'il a fait un mauvais choix, il est devenu fainéant et a échoué.

6 – Les conséquences scientifiques et sociales découlant du fatalisme seront des plus néfastes, car l'homme, de par cette tendance, sera toujours pessimiste et se prendra pour un oiseau privé de ses ailes, en possession de rien, qu'il soit bon ou mauvais... il se prendra pour un oiseau dans une cage, dépourvu de liberté et de volonté et donc totalement résigné à la vie et au destin.

De la sorte, les gouverneurs continueront d'opprimer, car, eux aussi, contraints dans leurs actions ! Le mal et l'injustice empireront tandis que l'homme restera silencieux en se résignant au destin. Cela évidemment reconforte les aspirations des oppresseurs qui y trouve une justification à leur attitude... c'est ce que nous avons pu observer à travers la politique menée par les Omeyyades qui justifiaient leurs crimes sous prétexte qu'ils relevaient de la volonté divine, y compris le massacre de notre maître al-Hussein, que la paix soit sur lui !

La délégation (la volonté absolue)

Les juifs et les mu'tazilites musulmans soutiennent que l'homme dispose d'une liberté absolue. Ils affirment de façon exagérée que l'homme est totalement habilité et qu'Allah n'intervient point dans ses actes. À titre d'exemple, le rôle d'Allah est similaire à celui du constructeur vis-à-vis de sa construction et à celle de l'artiste vis-à-vis de son beau tableau. Ainsi, même si la construction a besoin du constructeur et le tableau de l'artiste, c'est uniquement l'acte qui a besoin de l'acteur, car la construction peut toujours continuer d'exister malgré l'absence du constructeur de même que le tableau après le décès de l'artiste.

Confusions entourant la délégation

1 – Quiconque considère que l'homme est totalement habilité dans ses actes dénie à Allah sa seigneurie absolue, car si l'acte humain survient sans l'intervention d'Allah, cela implique qu'Allah n'est pas le seul à agir sur l'homme, ce qui conduit à l'associationnisme.

2 – Ceux qui soutiennent cette idée rendent par là même Allah, exalté soit-il, incapable. Ils limitent son pouvoir en lui déniaient toute autorité dans l'acte humain. Il ne peut empêcher l'homme de faire quelque chose, comme il ne peut arrêter le feu dans un incendie.

3 – En se basant sur cette idéologie, l'homme devient un oppresseur, car il n'a besoin de personne lorsqu'il agit. Par conséquent, l'homme se trouve en pleine liberté, affranchi de toute chose, car il n'y a rien qui puisse se dresser contre lui, rien qui ne puisse l'empêcher et c'est ainsi qu'il verse dans l'immoralité et l'impiété.

Le choix (le juste milieu)

Ceux qui se sont écartés de la voie des ahlu-l-bayt (les gens de la maison du Prophète) ont été victimes de croyances extrémistes...allant de l'exagération (délégation), au laxisme (fatalisme). Les ahlu-l-bayt représentaient la voie intermédiaire. L'imam Sadiq a dit: « ni fatalisme, ni délégation, mais plutôt le juste milieu ».

Qu'il ait été donné à l'homme la possibilité d'opérer le choix qu'il veut, cela est évident. N'y a-t-il pas une différence entre les gestes que fait l'homme lorsqu'il se lève, s'assoit, mange et boit? N'y a-t-il pas de différence entre les battements de cœur et les souffles, entre le système respiratoire et le système digestif? N'y a-t-il pas de différence entre le tremblement d'une main de malade par rapport à celle d'une personne saine lorsqu'elle saisit quelque chose? Les deux mouvements sont-ils pareils? Certainement pas !

Penser que l'homme et le monde sont mandatés est une erreur, car de même que le fatalisme est en contradiction avec les données de la raison, de la conscience et de la loi islamique, la délégation, à son tour est en contradiction avec la raison et la loi islamique. La vérité réside dans le point de vue infallible des chi'ites qui se base sur le Coran et la sunna des ahlu-l-bayt, que la paix soit sur eux et qui se résume ainsi:

L'homme, de par sa volonté, son choix, ses actes et de par l'influence des phénomènes naturels et non naturels, est lié à la volonté divine et s'inscrit dans le cadre de sa science. Ainsi est-il laissé à l'homme le libre choix quant à ses actes dans les limites de l'ordre existentiel. Cependant, lorsqu'il est nécessaire à la volonté divine de soustraire à l'homme sa volonté, il la soustrait.

Allah a créé les phénomènes naturels et les a doués de certaines propriétés. C'est ainsi qu'il a créé le feu et l'a doté de la faculté de brûler. Cependant, celle-ci n'est pas définitive, car si la volonté divine requiert sa soustraction, il le fera. Il en résulte que les actes de l'homme peuvent sous un certain rapport lui être attribués et c'est en fonction de cela que le jugement, le châtement et la récompense trouvent leur signification. Envisagés sous un rapport transcendant, la volonté de l'homme, son choix et ses actes peuvent être attribués à Allah, exalté soit-il.

Évidemment, le rapport qui existe entre l'homme et l'action est direct, tandis qu'Allah s'impose comme intermédiaire. Dès lors, l'homme n'est pas totalement dépourvu de volonté (en ce sens qu'il est dirigé) et n'est pas non plus indépendant de la volonté d'Allah, exalté soit-il.

Résumé

1 – Trois tendances se sont distinguées à travers l'histoire pour émettre leur avis quant à la liberté de l'homme.

Vision extrémiste (l'idée de délégation).

Vision laxiste (l'idée de fatalisme).

Vision intermédiaire (l'idée du choix).

2 – Le fatalisme consiste à proclamer la transcendance d'Allah en ne lui associant pas de divinité et à soutenir l'unicité d'Allah dans tous les actes de même que l'éternité de sa science.

3 – Le fatalisme est en contradiction avec la raison, la conscience et la loi islamique pour les raisons suivantes:

Il est en contradiction avec la justice divine.

Les actions répréhensibles ne peuvent être imputées à Allah.

Le fatalisme enlève toute leur signification à l'éducation, à l'enseignement, à la sanction, à la mission prophétique et à la révélation.

4 – La science éternelle d'Allah implique la connaissance des actes de l'homme qui a la possibilité d'opérer le choix qu'il désire, ce qui indique qu'il n'y a pas de contrainte dans le choix de l'homme.

5 – L'idée de délégation entraîne l'associationnisme et la limitation de la puissance divine.

6 – La croyance des ahlu-l-bayt (le choix) est la plus juste, car l'homme dispose d'une volonté et d'une faculté à choisir. Il convient toutefois de préciser que cela s'inscrit dans les limites de la volonté divine.

Questions et débats

1 – que signifie le choix?

2 – quels sont les facteurs donnant lieu aux croyances matérialistes et non matérialistes dans le fatalisme?

3 – expliquez brièvement les idées de fatalisme et de délégation.

4 – citez des arguments réfutant la thèse des fatalistes.

5 – la science éternelle, est-elle en contradiction avec le choix de l'homme? Expliquez cela.

6 – comment l'idée selon laquelle l'homme est doué de la faculté de choisir peut-elle être compatible avec la croyance en l'unicité d'Allah dans l'accomplissement des actes?

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fa/initiation-au-dogme-islamique-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-11-fatalisme-et-d%C3%A9l%C3%A9gation#comment-0>